

Séance du 15 février 2024

AVIS N°09 (2024)

Le Comité Social d'Etablissement,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.6144-3, R.6144-40,

Sur le rapport de Madame la Directrice par intérim,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote, les membres du CSE émettent l'avis suivant sur le :

- Projet de création d'une Fédération Médicale Inter-Hospitalière en Médecine d'Urgence entre le Centre Hospitalier de Pau et le Centre Hospitalier d'Oloron Sainte Marie.**

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 4

Fait à Pau, le 16 février 2024

La Présidente du Comité Social d'Etablissement
par intérim,

Marie MESNARD

Pour le Directeur et par délégation
La Directrice des Ressources Humaines

Sylvie LARIVEN